

0171455P
ACADEMIE DE POITIERS
LPO LYCEE DES METIERS MARCEL DASSAULT
40 AVENUE MARCEL DASSAULT
17300 ROCHEFORT
Tel : 0546881300

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 7

La commission permanente

Convoquée le : 22/09/2025

Réunie le : 29/09/2025

Sous la présidence de : Frederic Jajkiewicz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 12/11/2024 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Télépéage CMQ. La CP valide et autorise le chef d'établissement à signer la convention ci jointe pour l'obtention d'un badge télépéage pour la directrice opérationnelle du CMQ, payé sur le budget du CMQ.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	7
Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0